

TR.8 Réduire l'empreinte numérique de Cholet Agglomération

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés

Tertiaire

Descriptif de l'action



La Direction des Ressources Numériques de Cholet Agglomération a engagé une action globale de réduction de son empreinte numérique qui s'inscrit dans le Schéma Directeur des Services Informatiques, piloté par Cholet Agglomération.

Son application concerne à la fois le matériel et les usages. Si le volume de serveurs reste trop modeste pour mettre en place une récupération de chaleur, l'effort est porté sur la réduction de la consommation, via le recours à la virtualisation des serveurs et à l'achat de logiciel en mode SAAS (Software as a Service). Cela a permis la diminution du nombre de serveurs internes. Les logiciels sont hébergés dans des datacenter externalisés dont les performances (notamment de sécurité physique, de consommation électrique, de choix de l'énergie consommée, et de récupération de chaleur) sont mutualisés.

Pour gérer l'évolution du parc informatique, la DRN accompagne au plus près les agents pour connaître leurs besoins et adapter le matériel en fonction. Cependant, la DRN étudie la possibilité d'achat de matériels reconditionnés, mais rencontre deux problèmes:

- 1) les matériels commercialisés aujourd'hui sont trop anciens et donc pas assez performants ;
- 2) il est difficile d'acheter des volumes suffisants pour permettre d'industrialiser les processus. Par exemple, si 200 PC sont achetés, ils doivent être tous identiques, ce que la filière de seconde main ne sait pas faire aujourd'hui).

L'action s'applique également à la réduction du volume d'impressions. Par exemple, en déployant l'opération "Imprimons malin", la DRN sensibilise les agents en les incitant à privilégier le noir et blanc. Couplé à la démarche de libération des impressions, les niveaux de consommation d'encre et de papier vont diminuer.

Cible(s)

Les agents de la collectivité

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Schéma directeur des Services informatiques

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Article L229-26 du code de l'environnement

Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)

loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique)

Evaluation initiale

Année de début	2025	Année d'échéance	2050	État	En cours
----------------	------	------------------	------	------	----------

Thématique(s) concernée(s)

Consommation énergétique

Degré de complexité : Technique	Faible	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	--------	-------------------	-------	------------	-------

Difficultés identifiées

Décalage entre l'offre de matériel informatique recyclé et les besoins de renouvellement du parc machine de la collectivité.

Porteur de l'action	Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Directeur des Ressources Numériques
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Tous
Élu référent	Adjoint à l'Informatique et aux Technologies Nouvelles – Vice-président Commande publique

Moyens nécessaires

Investissements	non défini	Frais d'exploitation	non défini	Moyens humains	0,5 ETP
-----------------	------------	----------------------	------------	----------------	---------

Calendriers et commentaires

Calendrier

Les actions ont démarré en 2025

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Evolution du nombre d'impression et coût associé